

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 27 janvier 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoint(s) : R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : A. Blanc, V. Roy, J. Personnaz, M. Aragon, S. Baud, R. Cusin, G. Vilmint

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Seifert donné à M. Genoud, T. Eudes donné à S. Baud,

Nathalie Laks donné à Nicolas Laks, C. Arhuero donné à M. Genoud, P. Meylan donné à M. Aragon, S. Pérou donné à S. Mercet, C. Roy donné à V. Roy

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, S. Casabianca

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	11
Votants	18
Dont pouvoirs	07

N° 2022-03

### FINANCES- Autorisation à signer une convention de financement pour le SIVU Beaupré- SOGERIM

Par convention en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, la Commune de Beaumont a conclu avec la société Sogerim un Projet Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre d'un programme immobilier de construction de 29 logements sur la commune de Beaumont.

Une partie de ces PUP ayant vocation à financer les travaux d'extension du SIVU Beaupré, il convient de fixer par convention les modalités de reversement. La participation du constructeur à l'agrandissement de l'école est fixée à 120 000 €

Il est donc proposé au Conseil municipal de reverser au SIVU Beaupré l'intégralité de la participation perçue au titre de l'extension du groupe scolaire suivant les modalités définies par la convention jointe en annexe.

Les crédits seront inscrits au budget, il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

